

Transcription de la vidéo Mchich Derrak and Águeda Villa Díaz

La Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) est établie sur une double base : d'abord, sur la reconnaissance du fait qu'il y avait un socio-écosystème de grande valeur qui était partagé entre l'Andalousie (Espagne) et le Nord du Maroc, c'est-à-dire entre l'Europe et l'Afrique et, d'autre part, la conviction que la création d'une réserve transfrontalière aurait été un instrument clé pour le développement d'une coopération.

Comment le faire ? D'un côté, par le biais de deux Mémoires. L'un que le gouvernement régional andalou (JA) détient depuis l'an 2000 avec le Royaume du Maroc pour faire de la coopération environnementale. L'autre, plus spécifique, ratifiée en 2003 entre l'Office andalou de l'environnement (CMA) et l'Office des eaux et forêts du ministère marocain de l'environnement (HCEF).

Ce sont les deux instruments qui facilitent la création de la Réserve avec une certaine garantie institutionnelle.

D'un autre côté, un programme Interreg qui a mobilisé les fonds pour la rédaction des documents nécessaires.

Cette réserve est présentée, et elle a été approuvée en 2006 . A ce moment, le Conseil international de coordination (du MAB) a félicité l'initiative, la trouvant assez ambitieuse. Ce qui est remarquable, c'est que l'initiative a de nombreuses possibilités, malgré sa complexité, elle dispose d'une documentation très élaborée déjà rédigée, qui a permis de réaliser deux choses très importantes afin d'établir les principales stratégies de travail, les valeurs communes qui ont été travaillées ensemble entre l'Espagne et le Maroc ; et de préparer le terrain pour le travail futur : lorsque la proposition a été acceptée, les trois organismes (JA, CMA, HCEF) ont commencé à travailler ensemble.

On peut parler des résultats de l'évaluation à 10 ans (par l'UNESCO). Ils ont été tout à fait acceptables, et nous avons reçu une remarque particulière sur le niveau de maturité que la Réserve a acquis. Une maturité qui vient du fait que les trois institutions (JA, CMA, HCEF) ont été disposées à continuer à travailler ensemble non seulement volontairement, mais aussi en générant un instrument institutionnel qui lui permet d'être : les Mémoires. Depuis 2006, deux autres mémoires ont été ratifiés. Un en 2011, et un autre en 2016. Ces documents envisagent les instruments qui sont fondamentaux pour le fonctionnement d'une réserve : un comité mixte, c'est-à-dire l'organisme de gestion transfrontalière ; l'organisme participatif, qui doit encore être formé ; et le Plan d'Action.

Un Plan d'Action conçu de manière flexible, afin de le rendre adaptable et modifiable en fonction des circonstances et des évaluations (de l'UNESCO), comme les projets ou même les stratégies de travail.

Le territoire de la RBIM que ce soit dans sa partie marocaine et espagnole, est sujet à un d'érosion du sol, des incendies de forêt, dégradation du couvert forestier, l'avancée de la désertification ou d'autres effets liés au changement climatique. Pour faire face à ce problèmes, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le cadre de projets de coopération entre les partenaires marocains et espagnols de la RBIM.

Ces actions portent essentiellement sur trois volets les actions de conservation, les actions de développement et les actions d'appui logistique en termes d'actions de conservation et particulièrement l'échange de connaissances et d'expériences dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt.

La restauration des forêts et certaines espèces emblématiques comme le chêne liège, le cèdre, les sapins au Maroc ou le nif et le sapin en Espagne.

Le renforcement du réseau d'assainissement des déchets urbains et l'étude de la migration des oiseaux à travers Gibraltar.

En ce qui concerne les actions de développement, ils ont porté essentiellement sur la promotion du tourisme durable, revalorisation des produits du territoire, comme la viande, fromages, plantes aromatiques et médicinales.

La concrétisation d'une gestion intégrée dans le milieu rural et le renforcement de la signalétique et des supports déjà publics dans les aires protégées existent dans la ville.

Enfin, en termes d'action d'appui logistique, et particulièrement la réalisation des études scientifiques développées en mode de coopération entre les partenaires espagnols, l'organisation d'ateliers portant sur divers thèmes comme la gestion intégrée des suggérerait, la lutte contre les incendies de forêt, l'écotourisme, la gestion des aires protégées de la RBIM, etc.

La formation au profit des universitaires, des membres, des coopératives, des techniciens et des ingénieurs de l'administration, des guides nature.

Le développement des activités d'éducation à l'environnement.

D'autres actions, comme l'élaboration du support d'information et de communication sur la RBIM, comme les dépliants, les livres, les brochures, les catalogues et enfin l'élaboration et le renforcement de la signalétique, la visibilité de la ville. Donc sont actions que ont été mises en œuvre. Mais d'autres chantiers sont encore ouverts et qui méritent plus de travail afin de progresser dans la durabilité économique, environnementale et sociale.

Dans ce sens, une stratégie de développement durable propre à la Ville est en cours d'élaboration. Il est prévu pour l'année 2021 un autre chantier qui est la concrétisation de la gouvernance au sein de la RBIM. Concrètement, à travers l'opérationnalisation de l'organe de participation qui regroupe différents acteurs sociaux impliqués et intéressés par l'avenir, et enfin le renforcement de la gestion partagée à travers la collaboration institutionnelle assurée et supervisée par le Comité mixte de la RBIM.